



**MUNICIPALITÉ
1045 OGENS**

Ogens, le 21 août 2023

**PREAVIS MUNICIPAL no 4 / 2023
Concernant les aménagements du cimetière, et la création du Jardin du Souvenir**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le cimetière de la Commune se situe au lieu-dit « Au Mamon ». Celui-ci est divisé en plusieurs sections distinctes, à savoir celle où l'on retrouve les tombes à la ligne dans la partie Nord, le Columbarium au centre et les tombes cinéraires dans la partie Sud.

Notre cimetière n'a pas subi de travaux de réfection depuis de nombreuses années, et c'est pourquoi la Municipalité s'est penchée sur un projet de nouveaux aménagement, afin notamment de rendre ce lieu plus accueillant pour les familles, parents et amis.

Aménagements et travaux prévus

Le projet doit permettre de créer un lieu favorable au recueillement et de répondre à l'évolution des rites funéraires. Voici une liste des aménagements prévus :

- Abattage d'arbres et d'arbustes vieillissants ;
- Organisation des surfaces restantes pour anticiper les besoins futurs ;
- Création de nouveaux emplacements de recueillement et pose de nouveaux bancs;
- Plantation de plusieurs strates de végétation, arbres et arbustes ;
- Création du Jardin du Souvenir;

Arbres et arbustes

Il sera procédé à l'abattage de deux genévriers et d'un if. Le broyage du bois sera effectué sur place et les copeaux seront remis en valeur en les utilisant pour un paillis aux pieds de la haie de charmille et des futures plantations.

Une douzaine d'arbustes de variétés indigènes seront plantés, en mélange :

- Amélanchier
- Cornouiller
- Viburnum opulus
- Ribes alpinum
- Euonymus europaeus
- Ligustrum vulgare

Jardin du Souvenir

La Municipalité souhaite entreprendre la création d'un Jardin du Souvenir au sein de notre cimetière communal, en réponse à une évolution des rites funéraires et à une demande croissante de la population. La crémation devient une pratique de plus en plus courante et, avec elle, la volonté des familles de disposer d'un lieu propice au recueillement et à la dispersion des cendres de leurs proches. Le Jardin du Souvenir répond à cette demande en offrant un espace de sérénité et de mémoire.

Localisation: Le Jardin du Souvenir sera idéalement situé dans la zone Sud du cimetière.

Conception paysagère: L'aménagement sera pensé pour favoriser la quiétude, avec des plantations locales, ainsi qu'un banc pour le recueillement. Le dessin au sol représentera le symbole de l'infini.

Plantes majeures : *Allium christophii* - *Allium giganteum* 'White Giant' - *Anemone* 'September Charm' - *Dicentra spectabilis* - *Tulipa botanica* - *Verbena bonariensis*

Plantes tapissant : *Cerastigma plumaginoides* - *Geranium x cantabrigiense* 'Berggarten' - *Geranium x cantabrigiense* 'Biokovo' - *Geranium wlassovianum* - *Vinca minor* 'Atropurpurea'

Zone de dispersion: Un espace central sera dédié à la dispersion des cendres.

Plaquettes commémoratives: Un anneau de pierre, représentant le cercle de la vie, pourra accueillir des plaquettes où les noms des défunts seront gravés, offrant un point de mémoire pour les familles.

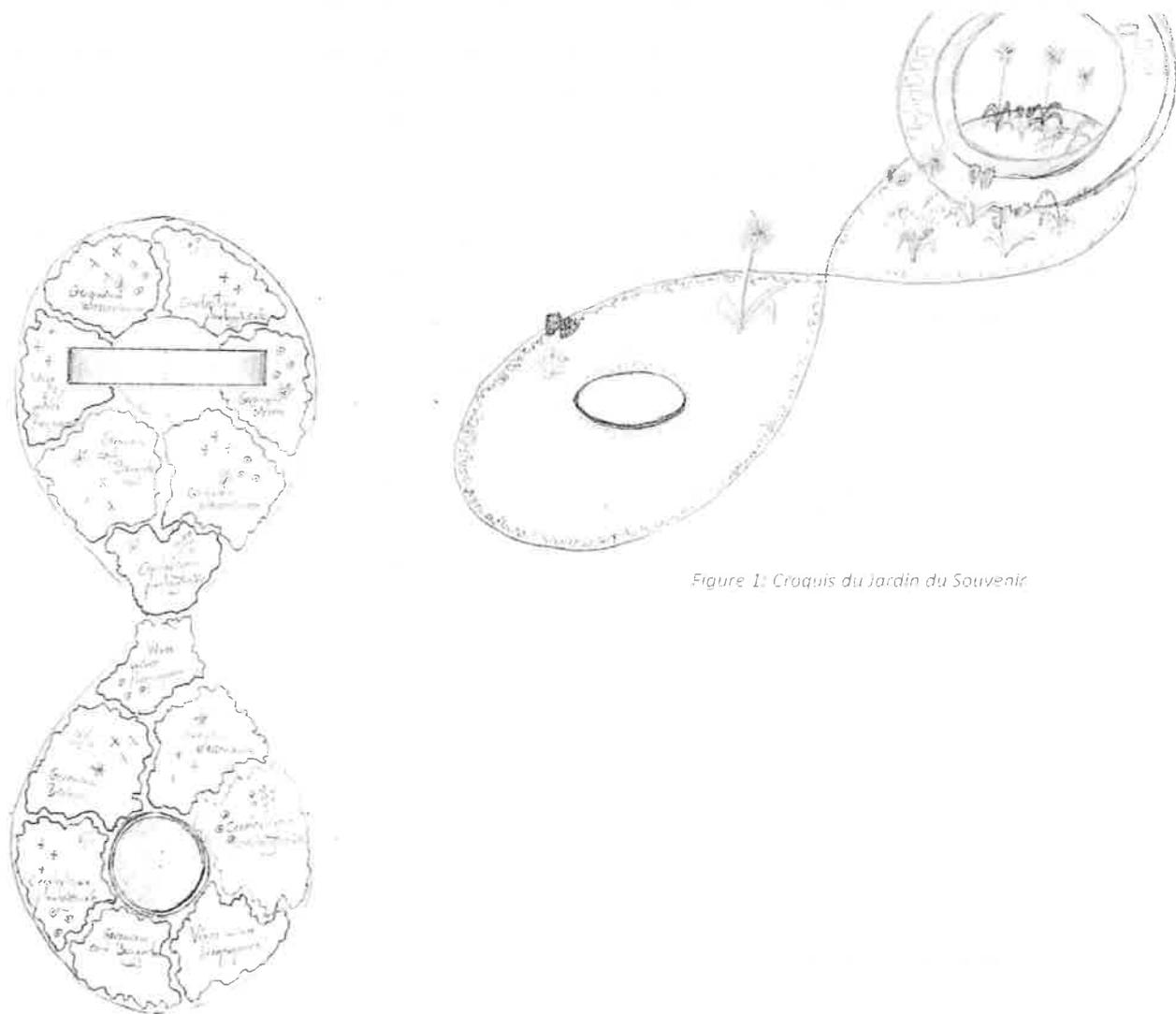


Figure 1: Croquis du Jardin du Souvenir

Figure 2: Vue d'en-haut du Jardin du Souvenir

Coût de travaux :

Les coûts des travaux et aménagements sont les suivants :

- Installation de chantier CHF 250
- Abattage – Plantations – Mobilier CHF 8'700
- Jardin du Souvenir CHF 12'500
- Divers et imprévus CHF 1'500

Financement :

Le montant du projet s'élève à **CHF 22'950 HT** (soit **CHF 24'750 TTC**).

Lors de la présentation des comptes 2022 (Préavis municipal no 1 / 2023) il a été proposé d'attribuer au capital l'excédent de revenus de l'année 2022, à savoir **CHF 49'855**. La Municipalité propose de financer les travaux par le prélèvement sur la trésorerie courante. Dès lors aucun emprunt ne sera contracté, et ceci dans le but de poursuivre notre politique d'investissement cohérente.

Conclusion :

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OGENS

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion ;
- Oui le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement et la création du Jardin des Souvenirs;
- De l'autoriser à financer le projet par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 août 2023

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic



Ismaïl Hussein



La Secrétaire



Patricia Lavanchy